Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur
www.ages-info.org

Président : Laurent Gautier (Université de Bourgogne)
Vice-présidentes : Florence Baillet (Université Sorbonne Nouvelle) et Tristan Coignard (Université Bordeaux Montaigne)
Secrétaires générales : Laurent Dedryvère (Université Paris Cité) et Hilda Inderwildi (Université Toulouse Jean Jaurès)
Trésorière : Delphine Choffat (Sorbonne Université)

Chère Collègue,
Cher Collègue,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'assemblée générale 2023 de l'AGES, qui se tiendra le

Vendredi 9 juin 2022 à partir de 14h00

En ligne (via le logiciel zoom). Les codes de connexion vous seront envoyés ultérieurement.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport d'activité
2. Rapport financier
3. Adhésions
4. Discussion sur les critères d'affectation des lecteurs et lectrices DAAD
5. Remise du prix Pierre Grappin
6. Remise du Prix Geneviève Bianquis de l'AGES
7. Point d'information sur les congrès 2023 (Paris) et 2024 (Toulouse) de l'AGES
8. Discussion sur le format de l'annuaire et sur la périodicité de sa parution sous forme papier
9. Questions diverses

L'assemblée générale sera suivie de notre traditionnelle journée de printemps, avec une table ronde consacrée à l'évolution des questionnements des recherches en littérature dans les études germaniques, pour laquelle une convocation séparée vous sera envoyée.

Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur
www.ages-info.org

Président : Laurent Gautier (Université de Bourgogne)
Vice-présidentes : Florence Baillet (Université Sorbonne Nouvelle) et Tristan Coignard (Université Bordeaux Montaigne)
Secrétaires générales : Laurent Dedryvère (Université Paris Cité) et Hilda Inderwildi (Université Toulouse Jean Jaurès)
Trésorière : Delphine Choffat (Sorbonne Université)

PROCURATION

Au cas où vous ne pourriez assister à l'Assemblée générale, merci de remettre ou d'adresser une procuration signée sur papier libre ou en utilisant le coupon ci-dessous, à un(e) collègue de votre choix, ou de l'envoyer par mail à Laurent Dedryvère (laurent.dedryvere@u-paris.fr). L'article 9 de nos statuts indique en effet que « le vote par procuration est admis, tant aux Assemblées ordinaires qu'aux Assemblées extraordinaires, chaque membre présent pouvant détenir au plus quatre procurations ».

Je soussigné-e. . . . . , membre de l'AGES, donne procuration à . . . . , membre de l'AGES, pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale de l'AGES (en ligne), le 9 juin 2023.

Signature